

ANALYSE 2007

L'éducation citoyenne à la paix



*Publié avec le soutien du service de l'éducation permanente de la
Communauté française*

L'éducation citoyenne à la paix

Que signifie «non violence»? Que signifie donner la «priorité à la paix»? Quelle mise en pratique et formation? Peut-on, ou faut-il, éduquer à la non-violence? Comment construire la culture de paix dans la rue, dans l'entreprise ou au bureau, entre les régions du monde... ? Comment éduquer les citoyens à la non-violence dans l'espace public? Toutes ces questions se posent à partir du niveau mondial ou européen jusqu'au sein des familles, en passant par les lieux de notre vie quotidienne. Le but du présent article est de montrer quelques chemins menant à la réappropriation des questions lancinantes de la sécurité et de la défense¹.

Les menaces, les risques ou les défis géopolitiques d'aujourd'hui semblent bien changer de visage. Dans le monde, les sept «risques» identifiés par l'ONU seraient, en ordre d'importance décroissant, les suivants²:

- trois de nature socio-économique: pauvreté; maladies et épidémies; détérioration environnementale;
- deux de caractère militaire: conflits interétatiques et prolifération d'armes bactériologiques, chimiques et nucléaires;
- enfin, deux autres très proches l'un de l'autre: le terrorisme et la criminalité (le commerce de drogues et d'armes autant que la traite humaine et celle des femmes, surtout).

Mais devant tous ces motifs d'inquiétude, l'espoir est aussi présent... Les trois premiers risques ne sont aucunement de nature militaire. Ces risques comme les conflits et la prolifération peuvent souvent être prévenus par la diplomatie et la coopération au développement. Le terrorisme et la criminalité relèvent du domaine de la police et ne ressortent pas d'actions militaires, sauf s'ils deviennent des prétextes à de telles actions. Il importe de distinguer entre la fonction de la police et celle de l'armée³. En réponse au terrorisme, il faut évidemment travailler sur ses causes, en évitant les amalgames. Sa suppression doit se faire dans le respect strict des droits humains.

Des résistances se font jour, des tendances pacifiques sont à l'œuvre, des solidarités se créent, de nouvelles idées émergent, à contre-courant. Et ce désir de changement converge notamment au sein du mouvement alter- mondialiste et dans de nombreuses associations dont Pax Christi. D'aucuns partagent la conviction que l'UE pourrait s'orienter vers *une position de non-alignement, voire de quasi-neutralité* car, pour eux, l'union n'est qu'une péninsule difficilement défendable face à d'autres puissances telles que la Chine, les Etats-Unis d'Amérique (EUA) ou la Russie. D'autres insistent sur le fait qu'il peut y avoir des moments où la non-violence semble avoir échoué. Cependant, nous ne sommes pas convaincus que si la non-violence active entraîne la répression, la lutte armée sera le prétexte pour une répression plus féroce

¹ Cette note a pu bénéficier d'un débat remarquable mené dans le cadre d'une rencontre entre Justice & Paix France et Belgique, ainsi que Pax Christi France et Pax Christi Wallonie-Bruxelles.

² «Groupe de personnalités de haut niveau de l'ONU» nommé par Kofi Annan pour étudier les menaces à la sécurité internationale et faire des recommandations sur les changements nécessaires.

³ L'une agit sous le règne de la loi et vise le maintien de l'ordre. L'autre poursuit l'objectif de défendre au risque de tuer ou d'être tué, d'anéantir, d'envahir ou d'occuper en ne respectant que le droit international fragmentaire.

encore. Si la non-violence active ne peut amener le changement de suite, aucune autre forme de résistance populaire ne donnera la victoire à court terme. Un nouveau cadre stratégique sera nécessaire, fondé sur la construction de la confiance et de la cohésion de la population par le biais d'agissements ancrés localement dans les communautés."⁴

En tous cas, la paix est beaucoup plus que le silence des canons. La simple absence de violence armée peut masquer des tensions fortes et des violences larvées, dont les effets sont tout aussi insupportables pour ceux qui les subissent. Une simple «pacification» imposée par la force et qui conduit à un statu quo dans une situation gravement déséquilibrée ne peut tenir lieu de *véritable paix*. La *sécurité* n'est pas fonction directe des moyens militaires. La preuve nous en est apportée par les Etats-Unis (considérés de plus en plus partout dans le monde comme une menace importante à la paix mondiale) et les bourbiers afghan et irakien⁵, voire demain iranien.

Mieux vaut une paix injuste qu'une guerre juste, sauf...?

Dans le cadre de l'Union européenne (UE), il convient, selon moi, de créer un espace européen de solidarité, de paix et de démocratie correspondant à mettre en place une puissance tranquille et contenue, autonome et pacifique, comme référence dans le monde⁶. Au niveau international où règnent l'exploitation et l'inégalité intolérables entre les nations et les peuples, entre les classes et les sexes, l'UE doit contribuer à assurer les conditions de la paix et participer activement à prévenir les conflits dans le monde, sans négliger le recours à des médiateurs internationaux associatifs. Donner la priorité à la prévention civile des conflits et procéder au moins à une *évaluation systématique* de l'efficacité des mesures militaires en regard des objectifs politiques visés. Donner la priorité au droit international, à la sécurité collective et à un multilatéralisme démocratique. Veiller à ce que l'OTAN ne devienne pas le «gendarme du monde», ni une «alliance globale des démocraties» et s'opposer à tout financement commun qui contournerait un accord politique. Des débats publics s'imposent pour donner consistance aux slogans «solidarités efficaces», «biens communs», «intérêts partagés et vitaux», ainsi qu'aux questions des migrations internationales et de tolérance culturelle comme facteurs de construction de paix⁷.

«La guerre désigne une confrontation militaire inter-étatique, un conflit armé se déroulant entre les forces militaires de deux unités politiques indépendantes" (voir, sous la direction de Thierry de Montbrial & Jean Klein, Dictionnaire de stratégie, PUF, Paris, 2006). Elle se distingue par le fait:

1.d'*invasions coloniales* telles que celles pratiquées par toutes les grandes puissances,

⁴ Voir le MIR - IRG Belgique, Courriel : mirirg@swing.be. Bulletin No.73, janvier 2007.

⁵ Voir le mémorandum 2007 de CNAPD, Courriel : cnapd.dg@skynet.be.

⁶ Voir ADAM, BÁRDOS-FÉLTORONYI et BERTEN,

⁷ Il convient de rappeler que si l'on additionne des dépenses militaires, diplomatiques et de coopération au développement de l'UE et des Etats-Unis d'Amérique, la somme en est identique mais les dépenses militaires représentent un-tiers dans le premier et deux-tiers dans le second.

2. d'agressions militaires telles qu'en Irak ou en Somalie actuellement,
 3. de *guérillas* ou de *guerres civiles* telle qu'en ex-Yougoslavie,
 4. de *terrorisme* tel qu'en Irlande, aux Pays Basque ou dans les pays d'Amérique latine,
 5. de *terrorisme d'Etat* tel qu'en Israël, en Tchétchénie et en beaucoup d'autres pays,
 6. de *guerres de libération* face à une puissance coloniale ou un envahisseur, etc.
- Le principe avancé «mieux vaut une paix injuste qu'une guerre juste» ne s'applique évidemment qu'aux guerres proprement dites.»

La politique gère en principe la technique et la technologie militaires et pas l'inverse. Certes, la réalité s'en avère parfois bien éloignée. Le déterminisme notamment socio-économique et technologique, y joue un rôle certain. Il reste cependant que les choix politiques déterminent, entre autres, la politique extérieure à mener en synergie avec les domaines de la défense, de la diplomatie et de la coopération au développement. Il n'est pas question d'y inclure le commerce, sauf s'il est étatique. Poser un tel choix relève de la société civile et exige un débat public, long et soutenu, tout aussi bien que des pratiques d'information et de formation. Il convient de «rapatrier» les décisions dans le domaine des exécutifs vers les parlements et vers la société civile. Les parlements comme la société civile ne sont en effet pas souvent respectés par les gouvernants⁸!

La mise en œuvre de ces politiques doit également relever de responsabilités distinctes sous le contrôle démocratique des parlements européen et locaux. A l'exclusion des moyens militaires, l'UE doit mettre en œuvre les outils de «nouvelles armes pour la paix» tels que la solidarité, la propagation de la démocratie, l'ouverture des frontières (pas nécessairement économiques), la lutte contre la pauvreté, l'accueil, et en général tout ce qui touche au domaine de la politique sociale. Il paraît inutile d'augmenter des budgets militaires déjà considérables. Aujourd'hui, priorité doit être donnée à un effort accru d'éducation de la société européenne en vue d'une défense civile populaire non violente. L'information et la formation du citoyen constituent des bases indispensables pour son engagement actif et responsable en matière de défense et de sécurité internationale. On peut songer à un «corps civil européen de la paix» afin de renforcer les capacités d'intervention non- militaires de l'UE.

La rhétorique du néolibéralisme est déjà en soi violent. Le libéralisme classique déjà, n'envisage politiquement que malaisément l'existence possible du collectif, du social de l'être humain et donc de la solidarité réciproque inéluctable au sein de toute

⁸ Voir dans l'annexe quelques extraits de la résolution du Sénat belge avant la réunion de l'OTAN à Riga, à fin 2006.

société. Or, il y a différentes façons d'organiser la société et les activités économiques en son sein. Il y a plusieurs façons d'organiser les activités de production, de distribution, de répartition et de consommation: l'économie sociale, familiale et associative est la plus ancienne dont se sont progressivement et partiellement détachées l'économie publique et l'économie privée, devenue plus récemment capitaliste. Le néolibéralisme, n'est-ce pas la violence structurelle dénoncée par Jean-Paul II et qui correspond à des «structures de péché»? Quelle parole prophétique à proférer concernant les violences économiques qui pourraient entraîner des guerres de basse ou de haute intensité, des génocides et des massacres?

Mieux vaut prévenir que guérir

Dans ces perspectives, la question se pose: que doivent faire Pax Christi Wallonie-Bruxelles et ses membres? Des manières de vivre interculturelles à l'école, dans le quartier, en entreprise, dans la vie sociale, dans les questions de société, voire dans le monde. Comment? Pourquoi? Par rapport à cela, quel est le sens des groupes, associations, mouvements, personnes qui peuvent contribuer à cette figure de la mondialisation multiculturelle et à la violence partout. Comment partager les responsabilités entre la société civile et les pouvoirs publics afin de réorienter la violence vers quelque chose de socialement utile?

Pax Christi se veut créatrice d'attitudes et de comportements non violents. Elle se veut aussi éducatrice de citoyenneté... Il s'agit pour nous de joindre la raison à la foi dans le domaine toujours particulièrement confus de la violence. Il s'agit d'être conscients qu'il y a beaucoup de violences vaines dans la vie quotidienne, que ce soit à l'école, dans les lieux de travail, dans la rue, ... Pax Christi tend vers une objectivation des faits, un retour au réel par des analyses raisonnées et documentées, indispensables dans un monde envahi par une information pléthorique,... Notre ligne de conduite est de partir de l'expérience vécue, de reconnaître les faits et de se confronter à eux, y compris les opinions et les sentiments qui sont des faits en eux-mêmes; et de susciter - si possible - l'action et la créativité sociale et politique indispensables à la préservation de la paix... Des démarches pratiques et concrètes de réconciliation dans des situations de conflits proches ou lointains sont à promouvoir...

Nous nous inspirons de la méthode d'éducation permanente bien connue de Cardijn (Voir, Juger, Agir). L'objectif essentiel serait une prise de conscience, par les adultes, après leurs expériences scolaires et professionnelles, voire militaires, de la nécessité de poursuivre une éducation à la non-violence, à la réconciliation dans la vie sociale, économique et politique⁹. Dans cet esprit, aborder les violences quotidiennes en entreprise, dans les quartiers, entre régions, pays ou continents est le refus obstiné d'entrer dans le jeu pervers de la lutte et de la compétition. L'apprentissage de ce refus ne peut être envisagé qu'en l'articulant, à titre complémentaire et transitoire

⁹ Voir notamment les ouvrages excellents de GERBER, HARDY & FRANSSSEN, et KRIEGER qui visent la pédagogie de la non-violence et de la paix.

avec la Politique européenne de sécurité et de défense telle quelle est conçue aujourd'hui, et, le cas échéant, avec les objectifs traditionnels de l'OTAN, toujours sous la juridiction de l'ONU.

Mieux vaut agir sans violence que canonner

Le concept de «défense civile populaire et non violente» n'est pas encore fort élaboré. Une telle défense suggère cependant la nécessité de la réappropriation concrète et citoyenne de la nécessité de se protéger. Il s'agit de se défendre en face d'une menace, d'une agression ou d'une attaque venant de l'étranger. Comment se défendre: par la force ou par la non-violence? La réponse n'est guère évidente. Certes, toute société doit être prête à se défendre contre les menaces d'agression qui pourraient porter atteinte à la dignité, au bien-être et à la liberté de ses citoyens. Dans le cadre de la stratégie qui opère par voie civile, le «théâtre des opérations» est constitué par la société elle-même avec ses institutions et sa population.

En réalité, l'invasion, l'occupation et le bombardement d'un territoire, ou la pression intolérable exercée par une puissance étrangère visent tous le contrôle et la domination de la société d'un territoire donné. Le contrôle et la domination servent à l'emprise politique et à l'exploitation socio-économique. La société tente alors de sauvegarder la démocratie et de s'opposer à cette exploitation par la défense armée ou la défense civile. Cependant, l'idéologie, comme la stratégie sécuritaire et militaire de dissuasion a pour effet de déresponsabiliser beaucoup de citoyen/nes par rapport à leurs obligations légitimes de se défendre. Dans une perspective non violente, il convient alors de «civiliser» la défense»¹⁰.

La mobilisation des citoyen/nes pourra être d'autant plus effective et opérationnelle que les tâches proposées le seront dans le cadre des écoles, des organisations publiques et du monde associatif, autant que dans les quartiers ou, pourquoi pas, dans les familles. Le but est évidemment que l'esprit de défense s'enracine directement dans l'esprit civique qui anime leurs activités quotidiennes et ce, selon les règles de la démocratie. Car, l'objectif de tout pouvoir illégitime est d'obtenir, par la persuasion, la contrainte ou la répression, la collaboration du plus grand nombre.

Dès lors, une stratégie de défense civile consistera de prime abord à être prêt à organiser le *refus* adapté, sélectif et ciblé de cette collaboration. Ensuite, la manière civilisée de désobéir, la *désobéissance civile* pourra être apprise face à l'agresseur ou d'un politique illégitime. On sait qu'elle peut revêtir deux formes : la première s'oppose directement à une oppression intolérable, voire à une loi injuste dans le but de la supprimer. La seconde fait face, de différentes façons, à une décision politique injuste. Les modalités pratiques en seront des réunions, des manifestations, des boycottages, des grèves de toutes sortes, le refus de payer des impôts, des sabotages, distributions d'informations, des occupations de lieux, etc., mais toujours non violentes. En troisième lieu, il y a la *dissuasion* civile et non violente. Elle vise à dissuader un agresseur potentiel extérieur au pays d'engager des hostilités au risque

¹⁰ Voir KUPCHAN, MELLON et MULLER.

de s'affaiblir lui-même face à ce pays en cas d'agression. Aux yeux d'un tel agresseur, la préparation de toute une population à une résistance massive pourrait être fort dissuasive car ses coûts ou efforts pourraient bien être supérieurs aux avantages à obtenir.

Refuser, désobéir ou dissuader ne s'apprennent que par voie systématique et se pratiquent collectivement, sinon ils n'auraient pas beaucoup de sens. Il en résulte que leur étude et leur exercice ne peuvent être envisagés que sous forme de participation obligatoire et dans le cadre d'un «service civique» à vocation universelle¹¹ et à une échelle européenne, mais organisé localement. Toute la société pourrait ainsi bénéficier de cette sorte de socialisation renouvelée et effort de pacification sociale.

Mes propos sont sans doute trop brefs par rapport aux nombreuses questions que soulève la problématique. Il s'agit donc de s'en informer davantage, d'en débattre entre nous et d'agir pacifiquement dans cette perspective!

Nicolas Bárdos-Féltoronyi,
professeur émérite de l'UCL,
membre de Pax Christi Wallonie-Bruxelles.

Bibliographie:

ADAM, Bernard (sous la direction), *Europe, puissance tranquille?*, GRIP-Complexe, Bruxelles, 2006.

BÁRDOS-FÉLTORONYI, Nicolas, La dimension géopolitique d'une Europe du XXI^e siècle, in: *La Revue Nouvelle*, Juin 2001.

BERTEN, Ignace, *Pour une Europe forte et puissante - un défi éthique pour une Europe politique*, Luc Pire-Espaces-Commission Justice et Paix, Bruxelles, 2001.

Biens publics mondiaux, un enjeu d'avenir & Guerre à la pauvreté ou guerre aux pauvres?, in: *L'Atlas du Monde Diplomatique*, 2006.

Commission Justice et Paix (Belgique), Eduquer la violence, Dossier-outil n° 5, in: LETTRE n° 57.

GERBER, Jeanne, *Pour une éducation à la non-violence – Activités pour éduquer les 8/12 ans à la paix et à la transformation des conflits*, Couleur Livres, Charleroi, 2006.

HARDY, Pierre & Abraham FRANSSEN, *Eduquer face à la violence*, Couleur Livres, Charleroi, 2006.

KUPCHAN, Charles, Strategy, in: KRIEGER, Joël (sous la direction de), *The Oxford Companion to Politics of the World*, Oxford Univ. Press, Oxford (RU), 2001.

MULLER, J.-M., *Dictionnaire de la non-violence*, Relié, Gordes (F), 2005;

¹¹ Pour hommes et femmes indistinctement.

Idem, Ecouter la violence – France: les banlieues, in: *Le sentier de la Paix*, n° 38, 2005.

MELLON, Christian, Non-violence, in: Thierry de MONTBRIAL & Jean KLEIN (sous la direction), *Dictionnaire de stratégie*, PUF, Paris, 2006.

PAQUEREAU, Bernard, *Eduquer à la non-violence – Découvrir les grandes figures de paix*, Couleur Livres, Charleroi, 2006.

Annexe

Sénat belge, rapport de la commission du 24 OCTOBRE 2006 sur «L'évolution de l'OTAN—Sommet de Riga», 28 novembre 2006, Document législatif n° 3-1683/1 (extraits):

«Recommandations adoptées par la commission

...Il ne faut pas raisonner en termes de compétition entre l'Union européenne et l'OTAN mais assurer que le pilier européen de l'OTAN renforce la politique européenne de défense pour permettre l'emploi optimal des moyens d'intervention dans tous les cas de figure;

...l'Union européenne est une union politique dont le but est d'organiser la coopération entre ses membres et avec le reste du monde; qu'elle dispose avant tout de leviers non militaires, ce qui inclut l'aide humanitaire, la santé, l'éducation, l'aide économique, pour gérer toutes les dimensions des conflits modernes, sans oublier la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense) qu'il faut continuer à renforcer; ... la nécessité de garantir au sein de l'OTAN la primauté du politique sur le militaire, à travers la tenue régulière de réunions des ministres de la Défense...

/Le Sénat/ demande au gouvernement fédéral de défendre les points suivants au Sommet de Riga et lors des futures négociations diplomatiques:

1. le rôle de l'OTAN reste la défense collective de ses 26 pays membres en cas d'attaque armée contre l'un d'eux;
2. l'OTAN doit agir dans le respect des principes de la Charte des Nations unies et ses opérations militaires doivent s'inscrire dans un mandat du Conseil de sécurité conformément à l'article 53 de la Charte;
3. l'OTAN doit collaborer avec les institutions de l'ONU et les institutions régionales qui ont des compétences en matière civile, en respectant les compétences propres à chacune;
4. l'OTAN ne doit pas s'attribuer un rôle central dans la lutte contre le terrorisme, qui nécessite avant tout une réponse diplomatique et de nature civile, et qui doit s'inscrire dans une approche multidimensionnelle;
5. l'OTAN doit renforcer ses principes de base que sont la concertation et le consensus, le rôle central du Conseil de l'Atlantique Nord et enfin la transparence en son sein pour permettre un meilleur contrôle parlementaire;
6. l'apport de l'OTAN dans la réduction significative du volume d'armement conventionnel et des armes NBC /nucléaires, biologiques et chimiques/;
7. faire examiner, dans le cadre de l'OTAN, des initiatives concernant:

-la révision des doctrines stratégiques en matière d'armes nucléaires;
-le retrait progressif d'Europe des armes nucléaires tactiques américaines en vue du respect de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;

8. encourager les autres pays membres de l'OTAN à adopter une législation similaire à celle de la Belgique en matière d'interdiction des armes à sous munitions;

9. la création d'un véritable pilier européen équivalent au sein de l'OTAN sans nuire à l'autonomie nécessaire de la PESD, en communautarisant la PESC, dans le respect du budget disponible et de la rationalisation de l'armée;...

11. à travers l'élargissement de l'OTAN et l'ouverture du Conseil de partenariat euro-atlantique, œuvrer non seulement à l'interopérabilité des forces militaires mais aussi à la mise sur pied d'un contrôle démocratique sur les forces militaires et de mécanismes permettant la transparence des budgets de la défense;

12. l'élargissement de l'Alliance atlantique doit se faire conformément à l'Article 10 du Traité de Washington; l'élargissement ne peut se faire que vis-à-vis de pays européens qui sont capables de contribuer aux objectifs de l'Alliance et qui n'ont pas de contentieux militaires ou politiques avec leurs voisins; l'OTAN élargie doit pouvoir continuer à poursuivre ses objectifs avec efficacité;...

17. le budget de l'OTAN doit rester à niveau constant et respecter les règles d'une gestion rigoureuse, et le financement des opérations menées par l'OTAN doit être plus transparent;...»

Cette analyse est parue sous forme d'article dans le Signes des Temps
de juin 2007

Editeur responsable : Katheline Toumpsin
Pax Christi Wallonie-Bruxelles, ASBL
Rue Maurice Liétart 31/1
B-1150 Bruxelles – Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 04
Fax +32 (0) 2 738 08 00
E-mail : info@paxchristiwb.be